EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 17

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES VILLE / CHU NOUVEL HÔPITAL D'ESTAING

Alain BARDOT, Cécile AUDET et Danièle GUILLAUME ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre de la construction du Nouvel Hôpital d'Estaing, plusieurs transactions foncières doivent être effectuées entre le Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) et la Ville de Clermont-Ferrand.

1) **Cession C.H.U. / Ville** :

Le C.H.U. doit céder à la Commune les parcelles cadastrées : BY n° 467 de 8 343 m², BY n° 451 de 604 m², BY n° 454 de 288 m², BY n° 472 de 193 m², BY n° 452 de 1 363 m² et BY n° 455 de 152 m², nécessaires à l'aménagement de la rue Lucie Aubrac ainsi qu'à l'élargissement des rues Molière et du Ressort.

De cette surface totale de 10 943 m², 3 687 m² doivent être cédés gratuitement dans le cadre du permis de construire de l'hôpital (Loi d'Orientation Foncière). Le surplus de 7 256 m² est évalué à 97 € le m² soit un total dû par la Ville de 703 832 €.

2) **Cession VILLE / C.H.U.** :

La parcelle cadastrée BY n° 476 de 4 133 m² doit être vendue au C.H.U. par la Ville pour la construction de la nouvelle faculté dentaire. Le prix du mètre carré est également estimé à 97 € soit un total de 400 901 € dû par le C.H.U.

Cet échange de terrains fait ressortir une soulte à la charge de la Commune de 302 931 €. Cette dépense est prévue au budget 2010.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir accepter les conditions financières de cette transaction prises au vu de l'évaluation des Domaines et d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer tout acte afférent et notamment l'acte authentique d'échange.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2010

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT